

Les pêcheurs face à la « transition énergétique » en France : Résistances et négociations face à l'accaparement des mers.

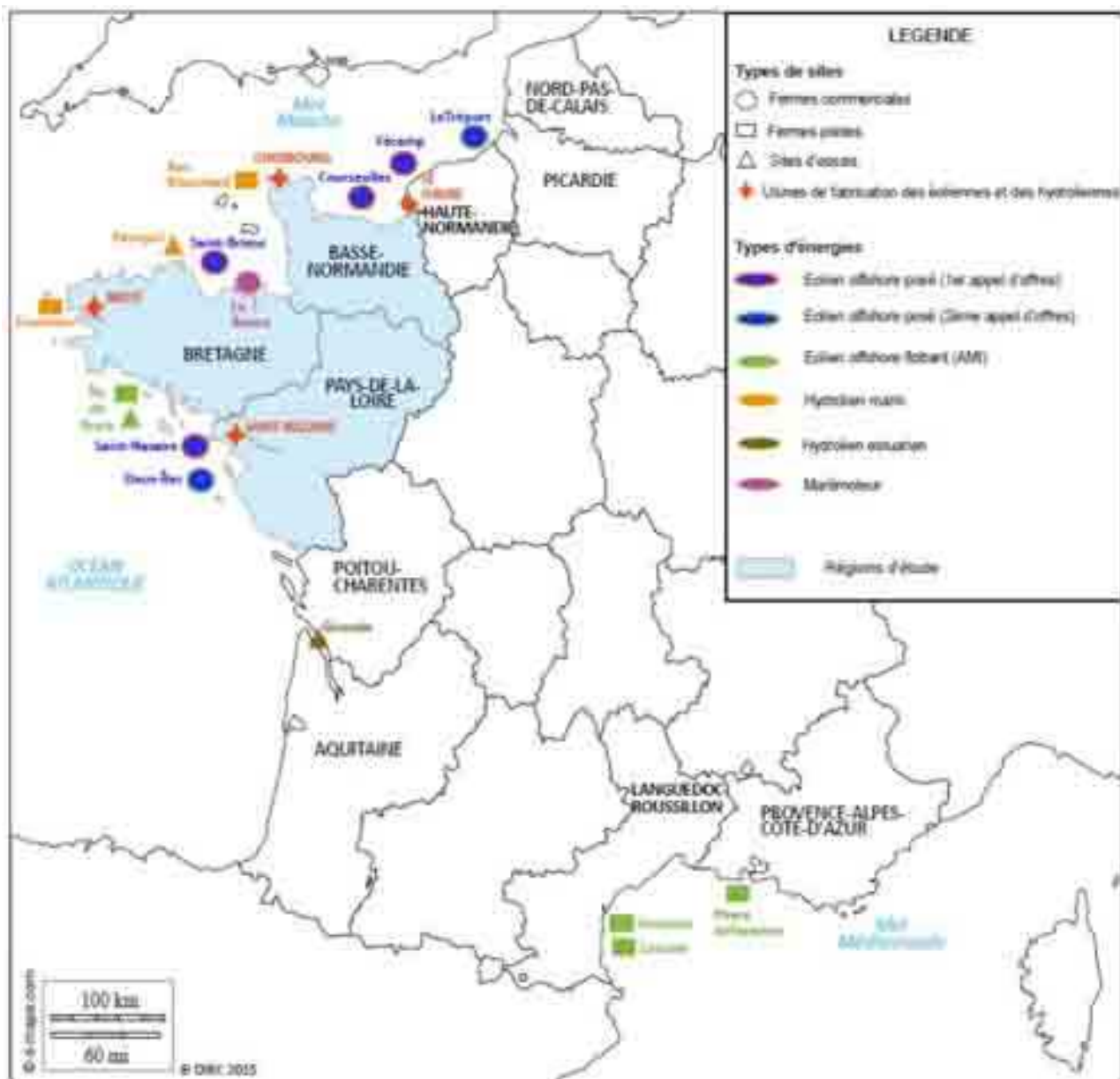
Depuis la fin des années 2000, plusieurs projets d'énergies marines renouvelables se déploient le long de la façade atlantique française. Quelle est la réaction du monde de la pêche face à des projets qui vont directement impacter à la fois leurs espaces de travail (à terre comme en mer) et leurs pratiques même de pêche ? Que fait le processus dit de « transition énergétique » à l'action de pêche et quelles modifications des métiers peut-il entraîner ? La plupart des pêcheurs font preuve d'une grande vigilance quant à l'appropriation de certaines zones à leurs dépens.

Une multiplication des projets d'énergies marines renouvelables sur les territoires maritimes français.

Les littoraux français sont actuellement concernés par le déploiement de plusieurs projets d'énergies marines renouvelables, des projets qui se pensent dans le cadre du processus de « transition énergétique ». Impulsées par le Grenelle de la Mer en 2009, les énergies marines renouvelables (EMR) sont censées contribuer à porter la part des énergies renouvelables à au moins 23% de la consommation d'énergie française finale d'ici à 2020, afin de réduire la dépendance vis-à-vis des énergies fossiles (gaz, charbon, nucléaire). En arrière-plan, c'est tout un discours sur le développement d'une « croissance bleue » qui est formulé par de grands groupes techno-industriels (EDF Énergies Marines, Engie, Areva, Alstom, etc.).

Porté depuis 2009 par des instances de concertation pilotées par les préfets maritimes, l'exercice de planification étatique concernant les EMR s'est concrétisé par plusieurs appels d'offres concernant l'éolien en mer. Un premier appel d'offres est lancé en mai 2011 pour cinq sites maritimes : Dieppe-Le Tréport (Seine-Maritime), Fécamp (Seine-Maritime), Courseulles (Calvados), Saint-Brieuc (Côtes d'Armor), Saint-Nazaire (Loire-Atlantique). En avril 2012, le groupement EDF Energies Nouvelles - Dong Energy - Alstom remporte les sites de Fécamp, Courseulles et Saint-Nazaire, tandis que le consortium Ailes Marines (composé de l'énergéticien espagnol Iberdrola, d'Areva et d'Eole RES) remporte celui de Saint-Brieuc. Le choix est reporté pour le site du Tréport. Les résultats du second appel d'offres, connus en mai 2014, donnent vainqueur le groupe porté par Engie (ex GDF-Suez) pour les parcs du Tréport et des Deux-Îles (entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier). Début août 2015, un appel à projets est lancé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Énergie) pour l'éolien *offshore* flottant, portant sur quatre zones, deux en Languedoc-Roussillon, une au large de la Camargue et une dernière au large de l'île de Groix en Bretagne. La France se positionne également sur le secteur de l'hydrolien, à partir d'une technologie reposant sur l'exploitation des courants marins grâce à des turbines posées au fond de la mer. La première hydrolienne connectée à un réseau électrique français est entrée en service en septembre 2015 dans le passage du Fromveur, entre l'île d'Ouessant et le continent. En 2013 a en outre été lancé l'appel à manifestation d'intérêts pour des fermes pilotes hydroliennes au large du Raz Blanchard, dans l'ouest du Cotentin. Les consortiums EDF-DCNS et Engie-Alstom ont été retenus en décembre 2014. La zone du Raz de Barfleur, à l'est du Cotentin, initialement identifiée comme favorable à l'installation d'hydroliennes, n'a pas été retenue à cause de l'opposition des pêcheurs.

On assiste donc à une multiplication des projets EMR le long des littoraux français. La mise en service et le raccordement des premiers parcs éoliens en mer n'interviendra pas avant 2018 dans le meilleur des cas. Précisons ici que ces projets sont des « grands projets », dont la production énergétique sera essentiellement destinée à une consommation régionale, nationale, voire européenne et écoulée via un réseau de lignes à très haute tension. On est loin de projets qui se pensent à l'échelle locale, avec une réelle décentralisation des moyens de production énergétique. La carte ci-dessous donne un aperçu de l'essaimage des projets EMR le long des littoraux français.



Pêche et énergies marines, des activités incompatibles ?

Les projets d'énergies marines renouvelables peuvent impacter le métier et les pratiques de pêche de plusieurs façons. La perte d'espaces exploitables pour les pêcheurs professionnels inquiète les quartiers maritimes étudiés : Cherbourg, Saint-Brieuc, Paimpol, Saint-Nazaire, île d'Yeu. Actuellement, la menace est surtout réelle pour les petits pêcheurs artisanaux qui travaillent non loin des côtes, car les projets de parcs éoliens en mer sont généralement situés à une dizaine de kilomètres du littoral. A long terme, cela pourrait poser problème pour les pêcheurs hauturiers car les projets EMR se projettent de plus en plus loin des côtes grâce aux évolutions technologiques, notamment si on prend en compte le développement de l'éolien *offshore* flottant. Les éoliennes flottantes, contrairement aux éoliennes *offshore* posées, n'ont pas leurs fondations fixées sur les fonds marins, mais elles y sont seulement ancrées au moyen de câbles. Pour les pays comme la France où les profondeurs dépassent rapidement les quarante mètres lorsqu'on s'éloigne de la côte, cette perspective ouvre des pistes intéressantes, d'autant que les besoins en matériaux sont diminués de beaucoup et que, plus on s'éloigne des côtes, plus les vents sont forts et réguliers. Pour les groupes techno-industriels développant les projets EMR, s'éloigner de la côte permettrait en outre d'augmenter l'acceptabilité sociale des éoliennes *offshore*, parce que le partage de l'espace maritime y serait moins problématique que près des côtes et que les critiques concernant l'impact paysager seraient amoindries : l'éolien flottant apparaît comme une solution possible à la saturation des

territoires littoraux européens. On assiste à une sorte de glissement spatial de la production énergétique : du littoral, elle se décale vers des espaces marins de plus en plus lointains, contribuant ainsi à industrialiser le milieu maritime.

Cette future cohabitation des activités de pêche et de production d'énergie pose question quant aux priorités accordées à la gestion des espaces marins¹. Les activités de pêche sont en effet à la fois concurrencées par les périmètres des Aires Marines Protégées (essentiellement périmètres Natura 2000 et projets de parc marin, notamment celui du golfe normand-breton) et par différents projets industriels (énergies marines renouvelables, immersion de sédiments, extraction de granulats, notamment un projet contesté par le collectif Peuple des Dunes dans la baie de Lannion d'extraction de sable coquillier, etc.). Il est à noter que pour l'instant, on ne sait pas trop si les pêcheurs pourront ou non maintenir leur activité au sein des parcs offshore, c'est une décision qui relèvera de la préfecture maritime. Mais dans tous les cas, les chaluts seront difficilement manœuvrables au sein des parcs. Aux infrastructures énergétiques marines de type éoliennes *offshore* ou hydroliennes s'ajoutent aussi les réseaux énergétiques : il faut relier les infrastructures énergétiques marines aux réseaux électriques terrestres, d'où des travaux supplémentaires nécessaires pour le tracé des câbles. La phase d'ensouillage des câbles cause de nouvelles perturbations pour les activités de pêche. Le chargé de mission éolien offshore du comité départemental des pêches des Côtes d'Armor signale ainsi pour le parc éolien en mer de Saint-Brieuc qu'« *il va falloir que les professionnels qui travaillent en périphérie soit se décalent, qu'ils se reportent sur d'autres zones de pêche, dans ces autres zones il y aura déjà des professionnels installés, ce n'est pas facile de prédire* ». Cette restriction des espaces de pêche préoccupe les pêcheurs, c'est la crainte principale de la profession. La tendance est claire, c'est celle d'un glissement spatial des activités de pêche qui vont se concentrer sur des espaces de plus en plus restreints. Plus largement, les différents projets de « planification spatiale maritime » (PSM), qui cherchent le plus souvent à occuper le moindre espace disponible, ne sont guère favorables à la pêche, qui est jugée « compatible » ou « incompatible » avec d'autres usages concurrents : extraction de granulats, culture d'algues, zones de dragage, etc. Dans la plupart de ces scénarios qui découlent notamment de l'adoption par le Parlement européen d'une législation visant à créer un cadre commun pour la planification de l'espace maritime en Europe, la pêche se maintient mais sur des espaces qui sont de plus en plus réduits. Cette approche en termes d'usages et de conflits d'usage est critiquable sur bien des points, notamment parce que la question de la légitimité de tel ou tel nouvel usage n'est que rarement débattu par les populations locales.

C'est notamment un des travers des études qui considèrent les conflits territoriaux uniquement sous l'angle de la multiplication des usages de l'espace à l'échelle locale, en réduisant les enjeux du conflit à une question d'usage. Ici ce qui est en jeu, ce n'est pas seulement l'espace, c'est plus largement le devenir de la profession de pêche et d'un usage traditionnel de l'espace marin face à un usage industriel. Il convient de ne pas perdre l'arrière-plan de ces nouveaux projets d'EMR ou d'extraction de granulats marins, qui ne sont pas seulement un nouvel usage, mais aussi une nouvelle façon de concevoir l'espace maritime et son industrialisation, pas seulement à l'échelle locale. C'est plus largement à une industrialisation plus poussée du milieu maritime que l'on assiste.

La restriction des espaces de pêche est donc appelée à s'accroître, à cause de la multiplication des projets EMR sur la façade atlantique. La plupart des comités des pêches sont fortement opposés au troisième appel d'offres éolien *offshore* qui est en train d'être discuté, alors même que les parcs des deux premiers appels d'offres n'entreront pas en service avant 2018 au plus tôt. Le comité des pêches de Basse-Normandie estime ainsi que les pêcheurs ont déjà participé à l'effort national de transition énergétique en acceptant les premières infrastructures d'énergies marines renouvelables, mais il est opposé au troisième appel d'offres et à la possibilité d'installer de nouvelles hydroliennes

¹ cf la tribune de Jacky Bonnemains in « Le Marin » 23 octobre 2015 . *L'industrialisation de la mer commence mal*.

dans le Raz de Barfleur. La déclaration du responsable du comité des pêches bas-normand est très claire : « *petit à petit, les espaces de liberté des professionnels de la pêche vont être grappillés par ces projets-là (...). Il n'y aura plus un seul parc éolien en baie de Seine et en Manche est (...). Il n'est plus possible d'accepter aucun nouvel usage* ». On assiste donc à un processus d'exclusion spatiale des pêcheurs dans l'espace marin. Ce processus est d'autant plus marqué qu'il s'exerce à la fois en mer et à terre. Plusieurs pêcheurs soulignent en effet qu'ils se sentent dépossédés de certains espaces à terre, à cause des grands projets de réaménagement des zones portuaires. A Cherbourg, la construction du centre commercial des Eléis sur des quais qui étaient auparavant dédiés à la pêche, a contribué à éloigner les pêcheurs des bassins centraux du port.



© OIRY, octobre 2015

Vers une exclusion des flottilles de pêche hors des ports urbains ?

Une partie de la flottille de pêche de la baie de Saint-Brieuc stationne en plein cœur de la ville de Paimpol. La place des bateaux de pêche y est pourtant de plus en plus contestée, la municipalité jugeant que le port de Paimpol doit bien plus être dédié à la plaisance qu'à la pêche.

Les inquiétudes du monde de la pêche sont aussi liées à l'évolution du métier de pêcheur. Dans les ports, les responsables des comités des pêches mais aussi certains maires craignent une éventuelle reconversion des pêcheurs vers des activités autour de la maintenance des parcs éoliens en mer. Certains pêcheurs pourraient en effet être tentés de se positionner pour ces emplois de maintenance, soit à temps complet, soit en double activité pêche – maintenance éolienne. L'ancien maire de La Turballe souligne ainsi que le port ne peut pas se permettre de perdre des marins spécialisés en mécanique : « *On a essayé de mettre en place une sorte de pacte de non-agression (avec les porteurs de projets), de dire de ne pas piquer nos marins parce que nos marins connaissent particulièrement bien les fonds, ils connaissent parfaitement bien la mer (...). Si j'ai des marins locaux qui s'en vont sur les bateaux d'EDF, ça va effectivement poser problème* ». Pour certains, c'est jusqu'à l'identité même du métier qui est en train de vaciller. Un des pêcheurs interrogé a souligné le changement d'image de son métier qu'il avait l'impression de vivre : avant, un certain

prestige accompagnait l'imaginaire du métier de la pêche, notamment à cause du caractère aléatoire et dangereux des pratiques de pêche, en même temps que le *développement* des réglementations affaiblit la dimension symbolique d'un métier « libre ». Naviguer entre les parcs éoliens peut aller à l'encontre de l'imagerie traditionnelle du métier de pêche, associé à une certaine liberté et une certaine dangerosité. C'est aussi l'imaginaire des métiers de la pêche qui est en jeu.

Face à l'accaparement des mers : résister ou négocier ?

L'occupation des espaces marins par de grands projets EMR semble pouvoir faire écho au processus dit d'accaparement des mers, qui est notamment dénoncé par le World Forum of Fisher *People*², qui le définit comme un processus affectant négativement les personnes et les communautés dont le mode de vie, l'identité culturelle et les moyens de subsistance dépendent de leur participation à la pêche artisanale et aux activités étroitement associées. Les pêcheurs artisanaux et les communautés de pêche du nord comme du sud sont de plus en plus menacés et confrontés à des forces majeures qui redéfinissent les systèmes des droits d'accès existants et des modèles de production dans le domaine de la pêche.

A l'échelle internationale, plusieurs regroupements de pêcheurs ont déjà contesté des infrastructures énergétiques. En témoigne ainsi les affrontements en février 2013 entre les habitants et pêcheurs du sud de l'isthme de Tchuantepec au Mexique et les forces de l'ordre pour empêcher la construction d'un parc de 140 éoliennes, un projet mené par un consortium international regroupant Mitsubishi, Coco Cola Mexique, et des fonds d'investissements australiens et néerlandais. Il était question d'installer les éoliennes dans une lagune qui était surtout un lieu de pêche artisanale. Derrière les énergies marines renouvelables se cachent des processus de dépossession des espaces marins, où des espaces de pêche collectifs se retrouvent privatisés, au profit d'une dynamique relevant du capitalisme vert.

En France, la contestation des projets EMR par les pêcheurs est pourtant souvent plus une négociation sur les modalités du projet qu'un conflit véritable. Plutôt que la résistance, les représentants des pêcheurs ont choisi de rentrer dans le processus de négociation, et notamment dans le processus de négociations autour des compensations proposées par les groupes techno-industriels gérant les projets en cours. En ce qui concerne le parc éolien en mer de Saint-Brieuc, les différents types de compensations prévues en direction des pêcheurs ont été détaillés dans la thèse de Charlène Kermagoret. Plusieurs propositions ont été faites : des indemnités financières, par l'octroi d'une partie de la « taxe éolienne *offshore* » au comité des pêches, des mesures d'investissements dans des biens collectifs, avec le financement de viviers réfrigérés à homards notamment, des actions de restauration écologique (campagnes de lutte contre la crépidule ou de réensemencement des coquilles, immersion de récifs artificiels pour attirer les poissons, etc.). Certaines mesures discutées au départ n'ont finalement pas été retenues, dont la création d'un fond spécial pour les pêcheurs destinés à financer les pleins des bateaux en gasoil (pour faire face à la très forte hausse des prix du gasoil pénalisant les pêcheurs). On mesure aussi tout ce que cette mesure avait de contradictoire avec un projet censé être l'émanation des objectifs de transition énergétique et de diminution des énergies fossiles... Dans la baie de Saint-Brieuc, les pêcheurs sont la seule profession à avoir déjà signé des contrats faisant acte de certaines de ces mesures de compensations mais la convention entre les pêcheurs et les porteurs de projets possède un contenu en partie secret, elle définit neuf mesures dont devrait bénéficier la profession.

² TNI, Masifundise et Afrika Kontakt. *L'accaparement des mers*, septembre 2014, 56 p



© OIRY, octobre 2015

Débarquement de la coquille Saint-Jacques sur la cale de Pors Even, . Le parc éolien offshore de la baie de Saint-Brieuc sera implanté dans le gisement dit du large des coquilles Saint-Jacques, la pointe sud du parc sera elle localisée dans le gisement principal. Si le parc évite les zones les plus productives en coquilles, il aura pourtant des impacts directs et indirects sur la ressource et sur la pratique de pêche. Les pêcheurs seront ainsi privés d'une aire potentielle d'exploitation. Concernant l'impact sur la ressource, les connaissances liées aux potentielles perturbations sont limitées, mais on peut craindre la production de champs électromagnétiques par la circulation du courant dans les câbles. En outre, en phase travaux, le niveau sonore augmentera de façon significative, et ce bruit peut provoquer l'éloignement temporaire de la faune benthique, ainsi que la disparition locale d'habitats marins.

Les pêcheurs sont donc entrés dans le processus de négociations. Être parties prenantes des négociations est un des enjeux essentiels pour le monde de la pêche face aux projets éoliens en mer. Un conflit s'est pourtant exacerbé pendant l'été 2014 au sujet des fondations éoliennes *offshore* dans la baie de Saint-Brieuc. Dans sa réponse à l'appel d'offres étatique, Ailes Marines en effet proposait des fondations métalliques de type «jacket» (treillis métalliques fixés au sol par des pieux) mais aujourd'hui le consortium envisage de plonger d'énormes socles en béton au fond de l'eau, ce à quoi s'opposent les pêcheurs du Comité départemental des Pêches des Côtes d'Armor, puisqu'ils jugent que les blocs en béton vont affecter les fonds marins et modifier la ressource, notamment en ce qui concerne les coquilles Saint-Jacques, ressource emblématique de la baie de Saint-Brieuc. Ailes Marines est finalement revenu en arrière. Ce qui est en jeu ici, c'est surtout le poids politique de la négociation, le rapport de pouvoir local qui s'instaure : il s'agit de savoir qui négocie, qui discute avec les porteurs de projets.

En conclusion

Que nous disent donc ces projets EMR de l'évolution de la pêche et des pêcheurs artisanaux ? Ils mettent surtout en lumière une diminution progressive des espaces de travail des pêcheurs, dans le cadre d'une planification spatiale maritime appelée à s'intensifier. Face à ces projets, les comités des pêches ont choisi de rentrer dans le processus de négociations, attirés par des compensations qui peinent à cacher combien ces projets risquent de transformer un peu plus les pratiques de pêche. Plus qu'une véritable acceptabilité du monde de la pêche par rapport aux EMR, c'est surtout une forte vigilance qui émane des entretiens avec les pêcheurs : volontaires pour contribuer à l'effort national de transition énergétique, ils souhaitent pour autant continuer à avoir la mainmise sur leurs espaces maritimes et leurs pratiques de pêche. Plus largement, cette future cohabitation entre pêche et EMR pose question quant aux rapports de pouvoir s'exacerbant lors de la négociation de grands projets industriels sur l'espace marin.

Annaig OIRY

Doctorante en géographie

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

UMR 8591 Laboratoire de Géographie Physique

Références bibliographiques

De Cacqueray M., 2012. *La planification des espaces maritimes en France métropolitaine : un enjeu majeur pour la mise en oeuvre de la Gestion Intégrée de la Mer et du Littoral*. Thèse de doctorat en géographie, Université de Bretagne Occidentale, 555 p.

Kermagoret C., 2014. *La compensation des impacts sociaux et écologiques pour les projets d'aménagement: acceptation, perceptions et préférences des acteurs du territoire. Application au projet de parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc*. Thèse de doctorat en économie, Université de Bretagne Occidentale, 223 p.

Malgrange B., 2009. *Gestion de la Coquille Saint-Jacques de la Baie de Saint-Brieuc : la construction collective d'une pêcherie responsable*. Ecadim, 14 p.

Noël J. et Malgrange B., 2011. "Un autre monde halieutique est possible : pêche durable et altermondialisation halieutique en France", *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, Regards / Terrain, mis en ligne le 28 juin 2011, consulté le 02 novembre 2015. URL : <http://vertigo.revues.org/10921> ; DOI : 10.4000/vertigo.10921

Oceanic Développement, 2011. *Ailes Marines. Projet éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc. Etude de l'impact sur le secteur de la pêche professionnelle*. Documents du débat public CNDP, 11 p.